

# LIVRET DEMARCHEUR CAMPAGNE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

**Cher ingénieur Ecam,**

Voici ton dossier de relance pour cette nouvelle campagne.

Les courriers aux entreprises et aux ingénieurs ECAM seront expédiés fin janvier.

Bonne lecture et bon courage !

Avec nos sincères remerciements,

**Pour toute question ou problème :**

François-Régis PRINCE, Responsable Taxe d'Apprentissage AIE: 04 78 56 55 82 – fr.email@yahoo.fr

Audrey BALTZLI, Responsable Relations Ecole-Entreprises : 04 72 77 06 82 - audrey.baltzli@ecam.fr

## **1. INTRODUCTION : ENJEU, OBJECTIFS ET NOUVELLES MODALITES DE COLLECTE POUR 2020**

**L'enjeu** est majeur pour l'ECAM et ta contribution est déterminante plus encore avec les nouvelles modalités décrites ci-dessous.

**Ton objectif** est de bien comprendre le circuit de décision du versement de la taxe et de faire en sorte que celle-ci soit versée à l'école. Les fiches te donnent de plus les versements des années précédentes et te permettent ainsi de vérifier la cohérence du discours qui te sera tenu.

Les **nouvelles modalités** cette année :

1/ la somme potentiellement affectable à l'ECAM par l'entreprise est plus importante

2/ il n'y a plus d'organisme collecteur donc **c'est l'entreprise qui envoie directement le montant de sa taxe à l'école** d'où l'importance du travail de relance.

AVANT	MAINTENANT
<b>Sont assujettis à la taxe d'apprentissage</b> , les entreprises qui remplissent les conditions suivantes : a/ avoir au moins 1 salarié, b/ être domiciliée ou établie en France et c/ être soumise à l'IS (Impôts sur les Sociétés) ou à l'IR (Impôt sur le Revenu) au titre des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux).	
<b>Taxe brute : 0.68 % de la masse salariale – 6 800 € / 1 000 000 € (si masse salariale = 1 000 000 € )</b>	
<b>Affectable à l'ECAM : 35 % de 23 % = 8.05 %</b> <b>548 € / 6800 €</b>	<b>Affectable à l'ECAM : 13 %</b> <b>884 € / 6800 €</b>
<b>Versements via OCTA (organismes de collecte) avec possibilité d'indiquer l'école bénéficiaire mais pas obligatoire</b>	<b>Versements directement aux écoles</b>
<b>Ne sont pas assujettis à la Taxe d'apprentissage :</b> a/ Les associations loi 1901 non passibles de l'impôt sur les sociétés, b/ l'État et les collectivités locales, les Établissements publics, c/ les sociétés et autres personnes morales ayant pour objet exclusif les divers ordres d'enseignement et enfin d/ les personnes imposées au titre des bénéfices non commerciaux	

## 2. CONTENU DU DOSSIER

Tu y trouveras :

- **Un jeu de « fiches Entreprise » issues du logiciel PEGASE**, sous format Word, à compléter et à retourner impérativement, par e-mail dès tes relances terminées et au plus tard le 15 juin 2020 à l'ECAM (audrey.baltzli@ecam.fr) et à François-Régis Prince (fr.email@yahoo.fr)

*NB : Sans le retour des fiches « annotées » le travail n'est pas terminé car il nous est impossible de mettre à jour notre fichier d'où une perte d'efficacité pour la campagne suivante.*

- **Une Plaquette ECAM – T A 2019/2020**, sous format PDF. Cette plaquette est téléchargeable sur le site internet de l'Ecole. <https://www.ecam.fr/wp-content/uploads/2020/01/2020-PLAQUETTE-TA-WEB.pdf>

- **Une Plaquette de présentation de l'ECAM et de ses formations 2019/2020**, sous format PDF.

- **Une Fiche de synthèse Relance**, sous format Excel, à retourner, complétée, avec les fiches.

- **La Liste des camarades participant à cette campagne**, sous format PDF.

Et, dans ce petit livret, sous format PDF :

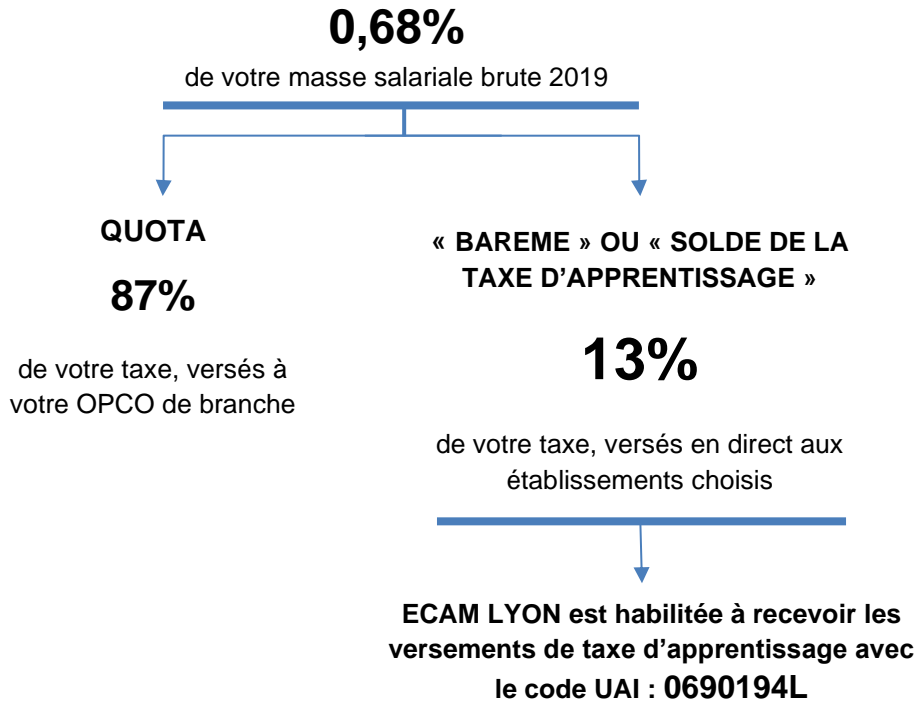
- Des informations générales concernant la réglementation régissant la Taxe

- Un exemple de fiche organisme du logiciel PEGASE et aide-mémoire pour la mise à jour

- Les consignes et aides pour la relance

### 3. VERSER A ECAM LYON : MODE D'EMPLOI POUR LES ENTREPRISES

1. **Calculez la masse salariale 2019** pour déterminer le « solde de la taxe d'apprentissage » (déductions possibles)



2. Effectuer le versement **AVANT LE 31 MAI 2020**

**Par carte bancaire**

Sur notre site  
[www.ecam.fr](http://www.ecam.fr)

**Par chèque**

A l'ordre de : ECAM LYON  
Service comptabilité  
40 montée St Barthélémy  
69321 LYON Cedex 05

**Par virement**

IBAN : FR76 1009 6185 0500 0246 4130 194  
BIC : CMCIFRPP  
**Intitulé du virement :**  
TA\_NOM-DE-L-ENTREPRISE\_SIRET

3. **Demander le reçu libératoire permettant de justifier du versement**

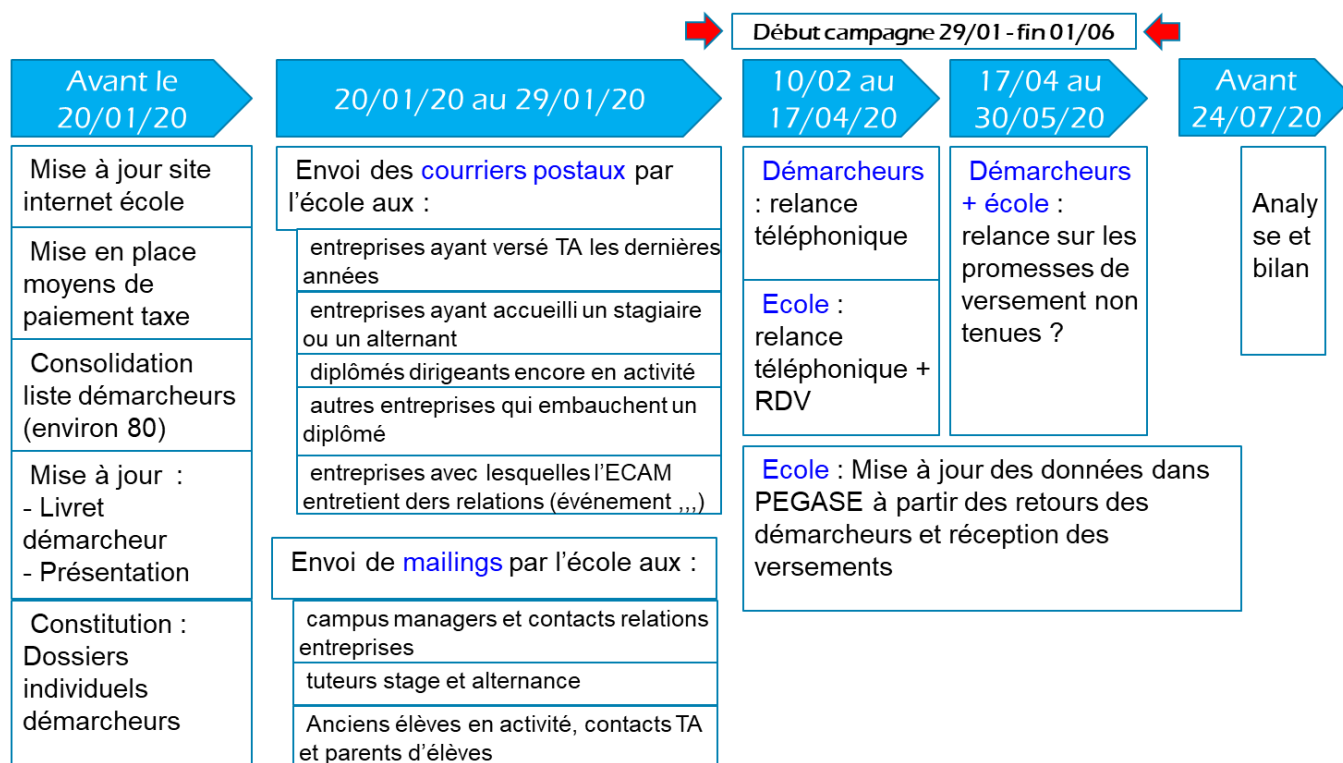
Pour signaler un versement et recevoir le reçu libératoire, les entreprises peuvent :

- Retourner le bordereau de versement joint au courrier de sollicitation envoyé par l'ECAM, par courrier ou par mail à [ta@ecam.fr](mailto:ta@ecam.fr)
- Compléter le formulaire disponible sur notre site web dans la rubrique Entreprises/Taxe d'apprentissage.

Le service comptable de l'ECAM leur adressera ensuite le reçu dans les meilleurs délais.

**En cas de difficultés pour effectuer le versement ou demander le reçu libératoire, les entreprises peuvent contacter Audrey BALTZLI (04 72 77 06 82).**

#### 4. CALENDRIER DE CAMPAGNE



#### 5. POURQUOI VERSER A L'ECAM

En versant votre taxe d'apprentissage à ECAM Lyon, vous soutenez la formation d'ingénieurs :

**- POLYVALENTS ET INNOVANTS**

Votre taxe d'apprentissage contribuera au financement de nouveaux outils pédagogiques pour une formation pratique, en lien avec les entreprises (ex : création de travaux pratiques en réalité virtuelle et/ou augmentée, banc d'essai en énergétique, ...)

**- AGILES DANS DES CONTEXTES MULTICULTURELS**

Votre taxe d'apprentissage contribuera à renforcer le potentiel interculturel des élèves-ingénieurs sur un campus toujours plus internationalisé (ex : programmes de formation innovants 100% en anglais, filière franco-chinoise, ...)

**- RESPONSABLES ET ENGAGES POUR UNE SOCIÉTÉ DURABLE**

Votre taxe d'apprentissage contribuera au développement de cycles de conférences-débats et ateliers sur la responsabilité de l'ingénieur et l'engagement individuel.

## 6. FICHE RENSEIGNEMENTS

### 6.1. Exemple de fiche

Démarcheur : MARTIN Jean-Pierre  
Date Impression : 20/01/2020

Si ce n'est pas ton nom qui est inscrit ou si le champ est vide, inscrire ton nom

Campagne : 2019/2020

### TECUMSEH LA MURE

32654

SIRET : 80841005400015

Groupe : #TECUMSEH

Taille de l'entreprise : PME  
Effectifs : 150  
Secteur d'activité :

Le n° SIRET est très important. Il ne doit pas être modifié.

Nom du Groupe auquel appartient l'Etablissement de la fiche (si celui-ci est rattaché à un groupe).

Adresse :  
**ZI St Honoré**  
**38350 LA MURE**  
**FRANCE**

Téléphone :

Cases à cocher si nécessaire : si société ne doit plus être démarchée, indiquer clairement les raisons

Les cases ne peuvent être cochées très aisément dans word et nous en sommes désolés ; trouve cependant un moyen pour que cela soit clair lors de la re saisie par l'équipe de l'ECAM (surlignage jaune, police en rouge, ...)

Société fermée/liquidée (inactive) :  Société non soumise à la TA :

Ne plus démarcher :  Si oui : raison : \_\_\_\_\_

**Commentaires démarcheur** : (intention de verser à l'ECAM, infos sur la politique de versement,...)

Inscris ici tes remarques, elles seront enregistrées dans la base de données PEGASE.

#### Notes des campagnes précédentes :

11/03/2019 AUDREY.BALTZLI : (MARTIN); filiale de Tecumseh Europe Industrial President. A démarcher avec la fiche 16352. Commentaire audrey: je ne la passe pas en "ne pas démarcher" car les versements proviennent de cet

Dans la rubrique « Notes » s'affichent automatiquement, lors de la saisie des informations, la date et le nom de la personne qui saisit dans Pégase. Il est donc normal que ce ne soit pas ton nom qui apparaisse. Les chargés de saisie ont néanmoins la consigne de mettre ton nom entre parenthèses avant le commentaire.

**Versements TA :**

Versements Taxe Établissement		Versements Taxe Groupe	
Année	Montant (euros)	Année	Montant (euros)
2019	873.00	2020	0.00
2018	647.00	2019	873.00
2017	850.00	2018	647.00
2016	1579.00		

Versements précédents :  
établissement et groupe auquel est  
rattaché l'établissement

**Nouveaux contacts :**

Nom	Prénom	Fonction	Promo	Tél.	Mail

Reporte ici les nouveaux contacts Taxe ou Anciens élèves. **IMPORTANT** : récupère impérativement le NOM et PRENOM, et si possible l'adresse e-mail professionnelle

**Contacts existants (dont stagiaires et alternants) :** (Merci de rayer le nom du contact s'il n'est plus dans la société. Merci de rayer sa fonction si celle-ci a changé)

Type Contact	NOM	Prénom	Rôle	Fonction	Promo	Date début	Date Fin	Tel. Pro	Tel. Perso	Mail
STAGE	DURAN	Joris	Ancien élève - ECAM		2018	6/26/2017	9/22/2017			
STAGE	COGNAT	Cyril			2020	10/17/2016	6/30/2017	04 76 81 64 03		ccognat@gonzales.fr
ANCIEN										
ALTERNANT										
PRO										

**4 types de contacts** : ANCIEN (ancien ECAM) / STAGE / ALTERNANT / PRO. PRO correspond aux Contacts Taxe identifiés dans l'entreprise et qui ne sont pas des anciens élèves. Dans la mesure du possible mets à jour ou barre les contacts indiqués qui ont quitté l'entreprise.

## **6.2. Informations générales**

- Tu es relanceur pour des sociétés
  - o Pour lesquelles il y a un ou plusieurs anciens (normalement)
  - o **Et** avec qui l'ECAM n'a pas de contacts spécifiques (stagiaires, alternants, gros comptes gérés directement par l'école)
- Il est très important d'avoir des informations sur la politique de versement de la taxe d'apprentissage
- Cette fiche est une photo sous format word des informations contenues dans le logiciel CRM PEGASE
- Tout le contenu de ces fiches sera re-saisi manuellement par une équipe de l'ECAM pour mettre ainsi à jour la base de données de l'école.

## 7. CONSIGNES POUR LES RELANCES TELEPHONIQUES

### 7.1. Types de correspondants

#### Si ton correspondant est un Ancien :

- lui demander la chaîne décisionnelle pour l'affectation de la T.A. dans son Entreprise,
- vérifier avec lui la liste des Anciens travaillant dans son Entreprise,

#### Si ton correspondant n'est pas un ancien :

- Vérifier le nom du décideur pour la Taxe d'apprentissage dans l'entreprise
- Lui « vendre » l'ECAM Lyon en utilisant les informations de la plaquette « Taxe d'apprentissage » ou le site internet de l'Ecole.

### 7.2. Situations

- **Ton correspondant a du mal à répondre à tes questions, tu sens qu'il risque d'être agacé,** demande-lui de rechercher "tranquillement" et de te répondre plus tard par téléphone ou par e-mail (quitte à le relancer si ça ne vient pas).
- **« Je verse déjà ! » :** La plupart des « Anciens », décideurs dans leur Entreprise, sont favorables aux versements en faveur de l'Ecole. Beaucoup pensent qu'ils le font, donc qu'il est inutile de les relancer et vous diront qu'ils ont autre chose à faire. Dont acte ! Sauf que certains sont étonnés quand on leur dit ce que leur Entreprise a versé. Le décideur donne des instructions au Service Comptabilité de son Entreprise ou à un Expert-comptable externe qui peut, éventuellement, interpréter « à sa façon » les instructions. Tout en restant poli et convivial, le Démarcheur doit donc essayer de faire passer le message que les versements effectués ne sont pas forcément à la hauteur de ce que pense le Décideur.
- **Nouvelle entreprise potentiellement verseuse :** si tu connais une entreprise que vous pensez pouvoir amener à verser de la TA à l'ECAM : Contacte François-Régis Prince ou Audrey BALTZLI pour savoir si cette entreprise n'est pas déjà démarchée :
  - o Si oui on te communiquera le nom du Démarcheur en charge de cette entreprise et tu verras lui comment intervenir dans l'entreprise (soit lui, soit vous).
  - o Si non : tu pourras démarcher cette entreprise, rédiger une fiche, sur un document Word vierge, avec les indications nécessaires et indiquer Mr. ou Mme Untel, sa fonction, connaissance de (ton nom, ta promo)
- **Fiches « Ne pas démarcher » :** Pour des raisons comptables les fiches ne peuvent être supprimées du Fichier. Dans le temps, des entreprises ferment, des entreprises qui versaient ne versent plus (par ex: l'Ancien qui faisait verser n'est plus là)... Si une Entreprise vous paraît n'avoir aucun intérêt à être démarchée, cochez « ne pas démarcher » sur la fiche en indiquant la raison dans le champ « Notes ». Elle ne sera plus distribuée à l'avenir. Il n'y a que le Démarcheur, qui a le contact avec l'entreprise, qui puisse le faire. L'équipe TA ne peut vérifier les milliers de fiches du fichier.



*NB : Certaines fiches qui avaient été catégorisées « Ne pas démarcher » peuvent être réactivées suite à un nouvel élément : par exemple, un apprenti vient d'intégrer cette entreprise. La décision de ne pas verser à l'ECAM peut évoluer.*

- **Répartition entreprises & démarcheurs** : Certains Démarcheurs peuvent être affectés à une population particulière. Hormis ces cas, la répartition des fiches aux Démarcheurs est aléatoire. En particulier nous ne prenons en compte aucun aspect géographique. Deux points sont respectés (sauf exception) :
  - o Renvoi au Démarcheur des fiches traitées par lui l'année précédente. Si des fiches sont sorties du circuit on lui en envoie d'autres en remplacement.
  - o Envoi à un même Démarcheur de toutes les fiches d'un Groupe.

*NB : Il est évident qu'un Démarcheur qui souhaite traiter une Entreprise ou un Groupe (parce qu'il y connaît des gens capables d'influer sur le versement de la TA) se verra attribuer les fiches correspondantes à condition que la demande soit faite avant fin octobre.*

- **Ingénieurs ECAM issus de l'Alternance**

Les Ingénieurs ECAM issus des formations par alternance de l'ECAM Lyon sont intégrés dans notre fichier. Pour rappel, on compte aujourd'hui trois formations d'ingénieur par alternance :

- o La formation d'ingénieur ECAM spécialité Génie industriel et Mécanique en partenariat avec l'ITII de Lyon : GIM
- o La formation d'ingénieur ECAM spécialité Energie (exploitation et maintenance) en partenariat avec l'ITII de Lyon : EEM
- o La formation d'ingénieur ECAM spécialité BOIS en partenariat avec la MFR Cormaranche

A l'issue de leur formation ce sont TOUS des ingénieurs ECAM. Sur les fiches-entreprises vous les trouverez, dans la rubrique « Contacts », avec la mention « Ancien élève-ISP-MMP (ou GIM ou EEM) ».

- **Stages et Alternance**

Lorsqu'une Entreprise emploie, ou a employé après le 1er janvier 2019, un Stagiaire ou un Alternant venant de l'ECAM l'information est portée sur la fiche-entreprise. C'est un argument important pour notre démarchage.

## 8. APRES LES RELANCES

### 8.1. Mise à jour des fiches entreprises

Porte tes commentaires sur le document Word et fais-les apparaitre de manière visible (surlignés en jaune ou police en rouge par ex). Les commentaires doivent rester synthétiques et succincts.

Bien penser à renvoyer les dossiers à :

- Audrey BALTZLI - 04 72 77 06 82 - [audrey.baltzli@ecam.fr](mailto:audrey.baltzli@ecam.fr) **et**
- François-Régis PRINCE, Responsable Taxe d'Apprentissage AIE: 04 78 56 55 82 – [fr.email@yahoo.fr](mailto:fr.email@yahoo.fr)

### 8.2. Fiche de synthèse

Cette fiche est très importante. Elle permet de noter les remarques des Démarcheurs et d'effectuer des statistiques. Remplis bien tous les cadres. N'y porte pas d'informations sur des Entreprises ou des Groupes. A renvoyer avec les fiches entreprises.

### 8.3. E-adresses utiles

Quelques adresses (internet) utiles :

- o ECAM Lyon : [www.ecam.fr](http://www.ecam.fr)
- o Association des Ingénieurs ECAM : [www.ecam-alumni.fr](http://www.ecam-alumni.fr)
- o Sites d'informations sur les entreprises :
- o [www.bilansgratuits.fr](http://www.bilansgratuits.fr)
- o [www.societe.com](http://www.societe.com)
- o [avis-situation-sirene.insee.fr](http://avis-situation-sirene.insee.fr)

**Bonne chance !**